

Pour nous aider

Retournez le bulletin ci-dessous accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de **DEM** à :

Madeleine LANDI (trésorière)
77,rue Commandant Guyon
83100 - Toulon

Vous pouvez également adhérer, donner et parrainer sur notre site Internet **dem-senegal.com**

DON : ☐ 5€ ☐ 10€ ☐ 20€ ☐ 30€ ☐ 40€ ☐ 50€ **LIBRE** ☐ €

ADHÉSION À L'ASSOCIATION :

40 € perçus annuellement en cas d'adhésion uniquement à l'association.

40 € perçus une seule fois à l'inscription en cas parrainage.

Un don ou une adhésion de 40 € donne droit de voter lors de l'Assemblée Générale.

PARRAINAGE :

Versement mensuel choisi : ☐ 25€ ☐ 30€ ☐ 40€ ☐ 50€ **LIBRE** ☐€

Paiement : ☐ Mensuel ☐ Trimestriel ☐ Annuel

Nom : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **Email :**

Pour les parrainages, merci de privilégier le virement bancaire automatique en validant celui-ci auprès de votre banque à l'aide du RIB ci-dessous :

Crédit Agricole la Valette

BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP891

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1910 6000 0543 5174 6614 033

Code banque : 19106 Code Guichet : 00005 N° compte : 43517466140 clé RIB : 33

Bénéficiaire : « Détresse des Enfants du Monde »

REÇU FISCAL

DEM est une association loi de 1901 reconnue d'intérêt général. A ce titre elle peut délivrer un reçu fiscal de don à toute personne (particulier ou entreprise) désireuse d'en faire la déclaration à l'administration fiscale, selon les textes en vigueur. Article 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts (CGI). Les dons et cotisations ouvrent droit à réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.